

**COMMUNE DE  
COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 9 AVRIL 2019**

-----

**Date de la convocation :**

4 avril 2019

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 9  
- présents : 9  
- votants : 9

L'an deux mil dix-neuf, le 9 avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

**Etaient présents :** Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENAU, M. POCHE

**Etai(en)t excusé(e)(s) :**

**Secrétaire de séance :** M. POCHE

**D2019-12 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019**

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles pour 2019 des impôts directs locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, **DE MAINTENIR LES TAUX D'IMPOSITION**, à savoir :

- Taux de Taxe d'habitation.....22.17 %  
- Taux de Taxe Foncière (bâti).....36.77 %  
- Taux de Taxe foncière (non bâti).....47.31 %

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 11 avril 2019  
GAUME Marie-Jo., Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20190409-D2019-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019